

BUDGET 2026 – TABLEAU SYNTHÈSE – QUESTIONS/RÉPONSES

	CITOYEN	COURRIELS REÇUS	ACCUSÉ DE RÉCEPTION / RÉPONSE(S) TRANSMISE(S)	SERVICE(S) SOLLICITÉS(S)
1.	Madame Elise Amyot	Je tiens d’abord à remercier le Service des finances ainsi que le conseil municipal pour la qualité de la présentation du budget 2026 et pour l’occasion offerte aux citoyens d’en prendre connaissance et de poser des questions. Lors de cette séance, j’ai soulevé deux enjeux en présentiel, soit les dépenses qualifiées de non compressibles et le niveau ainsi que la qualité de la dotation municipale, notamment en lien avec le recours aux ressources professionnelles externes et le nombre d’employés permanents, compte tenu de la taille de la municipalité. J’ai également fait référence au diagnostic organisationnel réalisé antérieurement. J’ai été navrée d’apprendre qu’aucune suite n’était prévue à ce diagnostic. Or, ce diagnostic visait à évaluer la « santé » de la municipalité en identifiant ses forces, ses dysfonctionnements et les écarts entre la stratégie adoptée et la réalité opérationnelle. Il a mené à des recommandations concrètes et structurantes afin d’améliorer la performance, l’efficacité et la cohérence de l’organisation. Ces recommandations devaient se traduire par un plan d’action réaliste et aligné avec les objectifs municipaux. À cet égard, l’ex-maire Jules Dagenais avait présenté publiquement un condensé des recommandations, et certaines actions avaient été mises en œuvre, notamment en matière de haute gestion et de gouvernance. Il avait également indiqué que la phase suivante consisterait à analyser les services offerts par chaque département afin de s’assurer qu’ils soient rendus de façon optimale et au moindre coût. Considérant que les citoyens demandent une réduction des dépenses, il est préoccupant de constater que cette étape essentielle d’optimisation des services ne sera pas entreprise. La directive donnée aux services municipaux de produire des budgets intégrant une augmentation de 2,5 % afin de tenir compte de l’IPC laisse entendre qu’un statu quo budgétaire est accepté, sans remise en question structurelle. Une réduction réelle et durable des dépenses passe pourtant nécessairement par une analyse rigoureuse et une optimisation des services. Madame la mairesse a indiqué que le conseil municipal souhaite favoriser une meilleure écoute des citoyens et instaurer un climat de respect au sein de la communauté et du conseil. Or, ce respect repose sur une démonstration tangible d’écoute des préoccupations citoyennes, notamment en ce qui concerne les dépenses perçues comme insuffisamment contrôlées et l’approbation de projets allant à l’encontre des principes de protection de l’environnement, comme le projet de parc industriel. En conséquence, je demande que <u>les actions découlant du diagnostic organisationnel déjà mises en œuvre soient rendues publiques</u>, dans le respect de la confidentialité et de l’intégrité des personnes concernées, et que les recommandations visant l’optimisation des services ainsi que la saine gestion et la gouvernance des dépenses soient effectivement mises en application au cours de votre mandat.	Accusé de réception : Bonjour, Nous vous remercions pour les commentaires transmis. Soyez assurés que l’ensemble des enjeux soulevés a fait l’objet d’une analyse rigoureuse dans le cadre de l’élaboration du budget municipal 2026, lequel représente un exercice d’envergure. En ce qui concerne le diagnostic organisationnel, une réponse à votre demande vous sera transmise dans les meilleurs délais. Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées. Réponse finale : Bonjour, Pour donner suite à notre courriel du 9 janvier dernier, nous souhaitons vous informer que le diagnostic organisationnel a été réalisé aux soins l’organisme municipal et qu’il n’est pas de nature publique. Par ailleurs, en réponse à votre recommandation concernant l’optimisation des services ainsi que la saine gestion et la gouvernance responsable des dépenses, soyez avisée que nous travaillons déjà activement à la mise en application de ces aspects. Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.	Finances Direction générale
2.	Madame Andrée Grenon	Bonjour, J’ai retenu que durant la séance que les nouveaux conseillers nous ont bien mentionné à plusieurs reprises que le budget était quelque chose de très gros, compliqué et pas très facile à gérer. Pour ma part, un budget c’est un budget, il y a les rentrées d’argent et les dépenses et à la fin, il faut que le tout soit égal. Alors, on ne peut pas dépenser + que les revenus, sinon on s’endette. La municipalité a déjà assez de dettes, donc on coupe dans les dépenses. C’est bien beau de dire que l’on demande à chaque département de présenter leurs dépenses en essayant de les diminuer, mais nous savons très bien que les personnes de par nature ne vont pas vraiment couper et vont trouver tous les arguments nécessaires pour vous convaincre. En étant dans l’enseignement, c’était le mot d’ordre si on en demande moins, on en aura toujours moins.	Accusé de réception et réponse finale : Bonjour, Nous accusons réception de votre courriel et prenons bonne note de vos commentaires et suggestions. Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.	Finances

2.	(suite)	Je crois + à la manière de faire qui est de dire qu’il n’y a aucune augmentation de budget pour tous les départements cette année et, si vous avez vraiment une dépense exceptionnelle, il faut nous présenter une justification de 3 pages. Vous pouvez être sûre que les dépenses exceptionnelles vont se faire rares. Ayant exposé une façon de faire, voici quelques exemples où vous pourriez économiser et n’oubliez pas que les petites coupures que vous allez réaliser vont tout simplement montrer l’exemple et montrer qu’il y a des efforts de faits. 1. Je reprends la coupure de Mme Elise Amyot, cesser de vous protéger en engageant des consultants, car, même si vous payer des consultants, si une réunion déborde, il y aura toujours des recours en justice. 2. Cessez S.V.P. d’imprimer des beaux feuillets d’information sur du beau papier glacé en couleur, surtout quand cette même présentation est présentée sur grand écran. Vous avez dans le budget des frais exorbitants pour des logiciels de communication, car vous dites que nous sommes à l’ère des communications électroniques alors lâchez les belles impressions couleur. Tout ce beau papier se retrouve dans la poubelle. 3. Ne justifiez pas vos dépenses S.V.P. en disant que ce sont des subventions, car à la fin des subventions, il y aura de l’entretien à faire pour votre projet proposé et tous les projets aujourd’hui dépassent toujours le coût initial. 4. Je pense que si vous dites aux citoyens que cette année que vous n’entreprenez aucun projet, sauf l’entretien en cours pour ne pas augmenter les taxes et ne pas endetter la municipalité; les citoyens vous remercieront de votre courage.		
3.	Michel R. Goulet Association – Lac Achigan	Madame la mairesse, Dans le cadre de l’examen du budget 2026 de la Municipalité, je souhaite obtenir certaines informations relatives au Programme d’aide financière à l’entretien des chemins privés ouverts au public par tolérance, institué par le Règlement no 927-23. À cet effet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous préciser les éléments suivants Budget 2026 Seriez-vous en mesure de confirmer si ce montant correspond bien à l’enveloppe budgétaire prévue pour cette année? Le cas échéant, merci d’en indiquer le montant exact et la ligne budgétaire correspondante. Associations admissibles Quelles sont les associations de propriétaires qui ont été jugées admissibles au programme pour l’année visée par le budget 2026? Kilométrage des chemins Pour chacune des associations admissibles, quel est le kilométrage total des chemins privés reconnu par la Municipalité aux fins de l’application du programme? Ces informations permettront à nos membres de mieux comprendre l’application du règlement ainsi que la répartition des fonds publics qui y sont consacrés. Je vous remercie à l’avance de l’attention portée à la présente et demeure disponible pour toute précision utile.	Accusé de réception : Monsieur, Nous accusons réception de votre courriel et prenons bonne note de vos interrogations. Les services compétents ont été sollicités et les éléments de réponse vous seront communiqués dans les meilleurs délais. Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées. Réponse finale : Bonjour, Nous donnons suite à notre accusé de réception du 9 janvier dernier. À cet effet, vous trouverez ci-dessous, en bleu, les éléments de réponse transmis par les services compétents. Budget 2026 Lors de la séance d’information citoyenne sur le budget 2026 tenue le 7 janvier dernier, vous avez mentionné une augmentation de 5 % par rapport au montant alloué l’an dernier, lequel s’élevait à environ 128 232 \$ pour ce programme. Si mon calcul est exact, cette augmentation porterait donc le montant prévu pour 2026 à environ 134 643 \$.	Finances Travaux publics

3.	(Suite)		Seriez-vous en mesure de confirmer si ce montant correspond bien à l’enveloppe budgétaire prévue pour cette année? Réponse : Le montant au budget 2026 est 134 400 % soit une augmentation de 5 % le poste budgétaire est : 02-320-00-970 (Autres organismes - Aide financière- chemin privée). Associations admissibles Quelles sont les associations de propriétaires qui ont été jugées admissibles au programme pour l’année visée par le budget 2026? Réponse : Nous n'avons pas encore déterminé les organismes admissibles. Il aura une résolution qui sera adoptée pour déterminer les organismes admissibles et les montants à attribuer à chaque organisme une fois l'adoption du budget 2026. Kilométrage des chemins Pour chacune des associations admissibles, quel est le kilométrage total des chemins privés reconnu par la Municipalité aux fins de l’application du programme? Réponse : Pour l’année 2025-2026 du programme d’aide financière à l’entretien des chemins privés ouverts au public par tolérance, le nombre de kilomètres total admissible est de 44,56 km. Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.	
4.	Monsieur Jacques Bolduc	Suite à la présentation du 7 janvier 2026, je sou mets ce qui suit: 1. Considérant que le service des Finances a sûrement déposé (tel que le prévoit la LCV - loi sur les cités et villes) au Conseil un état comparatif entre les revenus et les dépenses réelles de la Municipalité pour l'année 2025; Ma question est la suivante: Quels sont les revenus et les dépenses réelles de la Municipalité pour l'année 2025 ?	Accusé de réception et réponse finale : Bonjour, Le service compétent confirme que les états comparatifs ont été déposés lors de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2025, et ce, en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec. Par conséquent, pour obtenir copie de ces documents ainsi que de la résolution entérinant leur dépôt, une demande d’accès à l’information doit être adressée conformément à la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels à l’adresse suivante : accès@val-des-monts.net. Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées. Demande d’accès complétée.	Finances Accès à l’information
5.	Monsieur Benoît Leclerc Demande liée avec la demande 7. Madame Mylène Charbonneau	Au responsable du budget, Votre appel à suggestion lors de la consultation citoyenne sur le budget m'a interpellé. Voici deux items sur lesquels j'aimerais attirer votre attention pour diminuer certains coûts. 1. Remplacement du pont temporaire au ruisseau Carol sur le Chemin Chêne rouge Contexte Dans le dernier PTI (Plan triennal d'immobilisation), l'estimé des coûts pour ces travaux était estimé, avant révision annuelle à 800 k\$ ce qui me semble nettement excessif. Le pont actuel à une voie remplit très bien ses fonctions, mais on comprend qu'il n'est que temporaire et doit être remplacé, car ses assises ne sont pas au niveau du lit du	Accusé de réception de la Mairesse : Voir demande 5. de madame Mylène Charbonneau. Réponse finale : Bonjour, Le présent fait suite à votre courriel daté 13 janvier dernier. À cet effet, nous vous transmettons ci-dessous les éléments de réponse reçus des services compétents, à savoir :	Travaux publics Sécurité incendie

5.	(suite)	ruisseau. En avril 2019, l'ancien ponceau plutôt étroit a été défoncé par les rochers à la base du chemin et a occasionné l'inondation du passage et sa fermeture. À mon souvenir, c'est l'équipe de M. Dubois qui a posé un nouveau tuyau de 4' temporaire pour une situation d'urgence. Le tout n'avait pris qu'une demi-journée. C'est en décembre 2019 qu'on a installé le nouveau pont de bois traité en moins de 24 heures. La route était fermée, une remorque du service des incendies a été laissée en renfort et les propriétaires pouvaient traverser à pied et laisser un véhicule du côté du chemin ouvert , à leur choix. Scénario de remplacement actuel (selon mes informations) On prévoit la construction d'une voie de contournement au niveau du pont actuel qui implique l'abattage d'arbres et la pose d'un ponceau temporaire pour permettre une circulation en tout temps. Démantèlement par la suite, mais impossibilité de remettre la forêt en état. Ensuite, on procédera à l'enlèvement du pont actuel (La municipalité en serait propriétaire) et utilisation d'une grue (que la municipalité n'a pas) pour enlever les rochers pour atteindre le lit du ruisseau. Pose du tuyau de 4 ' à ce niveau et remblaiement pour recréer un passage à deux voies. On prévoit une durée d'au moins une semaine ou plus pour ces travaux. Scénario proposé Fermeture complète du chemin pour 2-3 jours avec la possibilité de traverser à pied et de laisser son véhicule de l'autre côté. Hébergement en hôtel ou ailleurs pour les résidents permanents qui le désirent. Pour les questions de sécurité, il serait possible de laisser de nouveau une remorque du service des incendies, une nacelle pour rebrancher les disjoncteurs en cas de panne électrique (souvent le problème le plus commun), un quatre roues pour patrouiller si nécessaire ou évacuer un résident qui aurait un malaise et qui serait resté à la maison. Les résidents qui feront le choix de rester peuvent aussi assister au niveau de la surveillance du secteur. Le pont actuel a été construit en moins de 24 heures. Il devrait en être de même pour le démanteler ou le déplacer si c'est possible. L'enlèvement des gros rochers, la pose du tuyau et le remblaiement ne devraient pas prendre plus de 1-2 jours. Le coût devrait diminuer radicalement et il y aurait moins de dégâts à la nature environnante et sur les propriétés concernées. Ce scénario respecterait aussi les normes gouvernementales. N.B. Les autres résidents permanents copiés sur ce message pourront ajouter leur commentaire, en accord ou en désaccord. 2. Sécurité publique: police et pompiers. Police La MRC des Collines a été la première au Québec à se doter d'un service de police devant les coûts excessifs demandés par la Sureté du Québec. La situation a évolué depuis et une révision est salutare. Par contre, j'ai déjà entendu que les municipalités faisant avec la SQ étaient traitées différemment au niveau financier que les MRC n'utilisant pas leurs services. Dans ce genre de revendications pour un traitement plus juste, il faut insister, être tenace et ne jamais accepter une réponse négative. Il reste que la MRC a tout à fait raison de revoir son modèle en espérant des économies ou un traitement plus juste. Pompiers On sait que l'ajout d'une seconde caserne de pompiers fait beaucoup mal aux finances de la municipalité. Je comprends que cet ajout a été exigé par le ministère considérant les différents pôles de peuplement. <u>Y a-t-il une compensation financière pour cela?</u> Une ville de 13 000 habitants regroupés dans un village n'a sûrement pas cette obligation. Val-des-Monts a une superficie plus grande que l'île de Montréal et une grande répartition de sa population. Les normes devraient en tenir compte ainsi que le financement de ces services. En conclusion, j'espère que cette contribution trouvera un écho auprès des décideurs. Merci de votre attention.	Point 1 – Service des Travaux publics La Municipalité bénéficie d’une subvention du ministère de la Sécurité publique (MSP), laquelle couvre une partie des coûts liés aux travaux. De ce fait, les travaux doivent donc être effectués sous les recommandations établies par les ingénieurs du Ministère. Par ailleurs, il est important de souligner que ces travaux sont nécessaires. Les différentes options de constructions ont été validées par le MSP, et ce, suite aux études hydrauliques et géotechniques, ainsi qu’aux forages effectués sur le site. Soyez assuré que les options les moins onéreuses ont été considérées dans ce projet. Point 2 – Service de Sécurité Incendie POLICE Nous vous remercions pour les commentaires transmis. En complément, nous souhaitons préciser que cette analyse relève de la gouvernance de la MRC des Collines-de-l’Outaouais, tandis que la Sûreté du Québec est sous la gouvernance du gouvernement provincial. POMPIER Tout d’abord, nous précisions que la décision d’avoir la présence de pompiers en caserne 24 heures sur 24 est une décision politique prise par le conseil précédent. De plus, la couverture incendie d’un territoire est établie en fonction des risques à protéger et du niveau de service exigé par le gouvernement. Par exemple, même pour un risque faible comme l’incendie d’une maison unifamiliale, les normes exigent la présence de 8 pompiers sur les lieux. À Val-des-Monts, les grandes distances à parcourir rendent cet objectif plus difficile à atteindre. La présence de pompiers en caserne permet donc d’assurer des délais d’intervention conformes aux exigences gouvernementales et d’offrir une protection adéquate à la population. Par ailleurs, en réponse à votre question « <i>Y a-t-il une compensation financière pour cela ?</i> », nous vous informons que la Municipalité n’a reçu aucune compensation financière, mais des subventions fédérale et provinciale ont été octroyées pour la construction de la caserne. Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutation distinguées.	
----	---------	---	---	--

6.	Monsieur Patrick Dubois Président – Baseball Val-des-Monts	Tout d’abord, merci pour la session d’information sur le budget qui a eu lieu le 7 janvier dernier. Elle fut très instructive et nous a permis d’en apprendre davantage sur les finances de notre municipalité. À la suite de cette rencontre et de certains commentaires entendus, Baseball Val-des-Monts souhaite réaffirmer l’importance cruciale du sport amateur mineur dans notre communauté. Chaque saison, des centaines de jeunes s’épanouissent sur nos terrains : ils s’amuse, développent leur confiance, apprennent à jouer en équipe, découvrent la persévérance et tissent des liens qui les accompagneront bien au-delà du sport. Ces expériences formatrices sont possibles grâce à un environnement structuré, sécuritaire et accessible. Pour continuer d’offrir à nos jeunes des installations de qualité, des équipements adéquats et des programmes inclusifs, l’appui de la Municipalité demeure essentiel. Le financement du sport amateur n’est pas qu’une dépense : c’est un investissement direct dans la santé, le bien-être et l’avenir de nos enfants. Il contribue aussi à renforcer le tissu social de Val-des-Monts en favorisant la participation, le bénévolat et la fierté locale. Cet engagement envers nos jeunes va de pair avec la nécessité de maintenir des infrastructures sportives de qualité, qui constituent la base même de leur expérience. Un entretien régulier évite que de petites réparations se transforment en dépenses majeures, coûteuses pour la Municipalité et les citoyens. C’est un investissement durable pour le bien-être collectif. Nous invitons donc la Municipalité à poursuivre et à renforcer son soutien envers le sport mineur. Ensemble, nous pouvons offrir à nos jeunes un milieu dynamique où ils peuvent grandir, apprendre et rêver.	Accusé de réception et réponse finale : Bonjour, Tout d’abord, nous souhaitons vous remercier pour les commentaires transmis. Soyez assurés que vos préoccupations ont été dûment acheminées au service concerné. Par ailleurs, nous tenons à vous informer que la Municipalité prévoit une aide financière destinée aux organismes, conformément à la Politique de soutien à l’excellence sportive et artistique. Le montant accordé varie en fonction de l’analyse de la demande ainsi que de la disponibilité des fonds. Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.	Finances
7.	Madame Mylène Charbonneau <i>Demande liée avec la demande 5. de monsieur Benoît Leclerc.</i>	Nous souhaitons vous faire part de notre appui aux propositions formulées par M. Leclerc concernant le projet lié au pont du ruisseau Carroll. L’objectif serait de faire baisser les coûts en diminuant l’ampleur de ce projet, qui, ma foi, semble beaucoup trop élaboré. Pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple, à moindre coût, tout en protégeant la nature? Les deux points importants à prendre en considération qui aideront à diminuer les frais : 1. Un pont de deux voies n’est pas nécessaire, vu le faible trafic. 2. Un pont temporaire le temps de la construction du pont principal n’est aucunement nécessaire. Nous pouvons amplement nous entraider entre voisins le temps de la construction (seulement 25 habitations, dont 5 seulement sont des résidences principales). Le pont actuel d’une seule voie, tout simple, s’insère dans un environnement naturel d’une grande valeur : un lieu charmant, boisé et riche en biodiversité, que nous utilisons plus souvent à pied qu’en voiture. Cet espace représente non seulement un passage utile, mais un coin unique apprécié pour sa tranquillité et sa contribution au bien-être quotidien de ceux et celles qui y vivent. La préservation de cet environnement demeure d’ailleurs la priorité absolue des résidents du secteur. La construction d’un pont temporaire risquerait malheureusement de perturber cet écosystème précieux et de causer, à court comme à long terme, des dommages significatifs à la nature. Dans un secteur comptant seulement une vingtaine d’habitations, nous croyons qu’il est possible, et responsable, de nous adapter temporairement à l’absence de ce passage, un compromis raisonnable lorsqu’il s’agit de préserver un milieu naturel et d’éviter d’endommager un endroit auquel la communauté tient sincèrement, surtout lorsque des options plus respectueuses de l’environnement existent. Nous espérons de tout cœur que vous prendrez en considération les besoins, les préoccupations et les souhaits des résidents qui empruntent ce pont (plus souvent à pied qu’en voiture) et qui désirent préserver cet environnement unique.	Accusé de réception de la Mairesse : Bonjour Mme Charbonneau, Je pris connaissance de vos recommandations ainsi que ceux de monsieur Leclerc, votre courriel sera acheminé aux personnes responsables dans ce dossier pour considération. Merci et bonne journée, Réponse finale : Madame, Nous vous transmettons, ci-dessous, les éléments de réponses fournis par le service compétent concernant le projet lié au pont du ruisseau Carroll. <i>« La Municipalité bénéficie d’une subvention du ministère de la Sécurité publique (MSP), laquelle couvre une partie des coûts liés aux travaux. De ce fait, les travaux doivent donc être effectués sous les recommandations établies par les ingénieurs du Ministère.</i> <i>Par ailleurs, il est important de souligner que ces travaux sont nécessaires. Les différentes options de constructions ont été validées par le MSP, et ce, suite aux études hydrauliques et géotechniques, ainsi qu’aux forages effectués sur le site. Soyez assuré que les options les moins onéreuses ont été considérées dans ce projet. »</i>	Travaux publics

7.	(suite)	Nous nous rendons 100% disponibles si vous aimeriez passer voir ou discuter avec nous pour comprendre les besoins des citoyens de ce merveilleux petit coin de paradis. Nous vous remercions à l’avance de votre écoute et de votre sensibilité à l’égard de ce dossier. Question complémentaire : Est-ce que le projet est approuvé par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ?	Vous êtes également en copie conforme dans notre courriel transmis à monsieur Leclerc. Nous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées. Réponse complémentaire : Bonjour, Nous donnons suite à votre question complémentaire reçue ce lundi. Le service compétent confirme que le projet a été approuvé par le Ministère c’est approuvé par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Cordialement,	
8.	Madame Marie Desjardins	Bonjour, Coupure svp Culture et loisirs ex. : Fin de semaine western à 40 000 \$. Arrêter de donner. Achat de pièce d’art. Quote-part organisme municipale, MRC. Ex. : lors de la fermeture du bureau de poste, vous n’avez pas aidé, «ON NE S’OCCUPE PAS DE ÇA». Le bureau de poste aide au développement économique de Val-des-Monts. Nous sommes plusieurs e-commerces (commerces électroniques). C’était la livraison la moins couteuse. Le proprio du dépanneur a refusé de renouveler leur contrat ; Postes Canada a coupé son revenu de 50 %. Est-ce que le conseiller est allé voir le proprio ? BIEN NON. Vous n’avez rien fait. En attente d’une réponse de votre part.	Accusé de réception et réponse finale : Bonjour, Tout d’abord, nous désirons vous remercier pour les commentaires transmis. De plus, nous vous informons que les coupures ont déjà été faites au niveau de l’achat d’œuvre d’art. Par ailleurs, nous tenons à préciser que la Municipalité n’exerce aucun contrôle sur la quote-part de la MRC. Celle-ci est établie par la MRC elle-même, conformément aux dispositions légales et à son budget annuel, puis votée et adoptée lors d’un Conseil des maires. La Municipalité est tenue d’en acquitter le montant et ne dispose d’aucun pouvoir pour en modifier le calcul, le taux ou la répartition. Relativement à la fermeture du bureau de poste, il est important de préciser que Postes Canada relève de la responsabilité du gouvernement fédéral et non de la Municipalité. Toutefois, nous tenons à souligner que la Municipalité a contribué à la recherche d’une solution afin de rétablir un bureau de poste sur notre territoire, et ce, puisque nous sommes conscients de l’importance de ce service pour le développement économique de Val-des-Monts. Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.	Direction générale Finances